



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Pôle recrutement et parcours professionnels

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE CHARGE(E) D'ETUDES DOCUMENTAIRES PRINCIPAL(E)

SESSION 2014

Juin 2014

I - La composition du jury

Monsieur Philippe HENWOOD, conservateur général du patrimoine, inspection des patrimoines, direction générale des patrimoines, assurait la présidence de jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de chargé(e) d'études documentaires principal(e) 2^{ème} classe des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale, organisé au titre de l'année 2014.

Ont été nommés membres de ce jury :

- Madame Isabelle BALANDRE, chargée d'études documentaires principale, conservation des monuments historiques, direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France ;
- Monsieur Laurent CREUZET, chargé d'études documentaires principal, département des objets d'art, établissement public du musée du Louvre ;
- Madame Josiane DUCOURNAU, chargée d'études documentaires principale, ingénierie documentaire, centre régional de documentation pédagogique d'Aquitaine, académie de Bordeaux, ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

II - Les candidats

- Inscrits remplissant les conditions de candidature : 74 candidat(e)s ;
- Présents : 64 candidat(e)s ;
- Admis : 11 candidats

Sexe :

- Femmes : 48 candidates (9 reçues) ;
- Hommes : 16 candidats (2 reçus)

Provenance géographique :

- Province : 25 candidats (5 reçus) ;
- Paris et région parisienne : 39 candidats (6 reçus)

Spécialités :

- Archives : 11 candidats (3 reçus) ;
- Documentation ou bibliothèque : 33 candidats (4 reçus) ;
- Protection des monuments historiques (recenseur) : 6 candidats (1 reçu) ;
- Régie d'œuvre : 6 candidats (1 reçu) ;
- Autre spécialité : 8 candidats (2 reçus)

La majeure partie des candidats travaillait dans un musée (14 candidats), dans une direction régionale des affaires culturelles (12 candidats), dans un service d'archives (11 candidats) ou dans une école d'architecture (9 candidats). 7 étaient en poste dans un établissement public autre qu'un musée et 6 en administration centrale (au ministère de la culture et de la communication). Seuls deux candidats exerçaient leurs activités au sein du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

III - L'organisation de l'examen professionnel

L'examen s'est déroulé sur 6 jours, du 16 au 20 juin et le 25 juin 2014 à la Maison des examens (SIEC), à Arcueil.

En amont, une journée de professionnalisation avait été organisée pour les membres du jury (3 juin 2014) précédée d'une réunion de cadrage (2 juin) permettant aux examinateurs de se connaître et à l'administration de leur préciser les consignes à suivre pour le bon déroulement de l'épreuve.

Conformément à l'arrêté du 19 juin 2000 modifié, l'examen consiste en une seule épreuve orale de sélection : une conversation (questions / réponses) de trente minutes maximum avec le jury, ayant comme point de départ un exposé du candidat (de cinq à dix minutes maximum) sur les fonctions qu'il a exercé et exerce depuis sa nomination en qualité de chargé d'études documentaires.

Cette année, le jury avait retenu 5 critères d'appréciation :

- 2 critères portant sur l'exposé proprement dit :
 - présentation (plan, clarté de l'exposé, respect du temps imparti). 3 points.
 - contenu (mise en valeur et qualité du parcours professionnel, positionnement au sein de l'environnement professionnel). 4 points.
- 2 critères portant sur l'entretien (pertinence et qualité des réponses aux questions posées) :
 - questions relatives au parcours professionnel et aux fonctions exercées : 7 points.
 - questions relatives à l'organisation et aux attributions du ministère et / ou de ses composantes ; au service public : 3 points.
- 1 critère d'appréciation générale : curiosité professionnelle, capacité à évoluer, savoir-être. 3 points.

Après le départ de chaque candidat et à l'issue d'un bref échange, chacun des membres du jury lui attribuait une note, en fonction des critères d'appréciation préalablement définis et du poids relatif de chacun de ces critères. La note finalement attribuée à chacun des candidats est la moyenne des notes attribuées par chacun des quatre membres du jury.

Le peu de divergence constatée dans la façon de juger les candidats par les différents membres du jury est garante de l'équité du classement finalement retenu.

IV --Les notes attribuées

Moyenne générale : 14.

Candidats admis (de 18,5 à 17,5) : 11 candidats ;

Bons candidats (de 17 à 14) : 24 candidats ;

Candidats devant encore progresser (de 13 à 10) : 29 candidats.

V - Les commentaires et recommandations

Les commentaires et recommandations formulées dans les rapports des sessions précédentes pourraient, dans leur grande majorité, être repris dans le présent rapport, de ce fait volontairement synthétique.

Après avoir, une fois de plus, constaté la grande diversité des parcours professionnels des candidats et des fonctions aujourd'hui exercées par les chargés d'études documentaires : archivistes, bibliothécaires, documentalistes, recenseurs, régisseurs d'œuvres, etc., on rappellera qu'en raison du faible nombre des postes à pourvoir, une très bonne prestation est attendue des candidats et que seuls ceux qui « sortent du lot » peuvent être récompensés, ce qui ne remet pas en cause les qualités professionnelles du nombre des candidats non reçus. Rappelons également qu'il s'agit non d'un jugement, mais d'une évaluation faite à un moment donné.

Une partie des candidats avaient été préparés à l'exposé oral en suivant une formation spécifique, proposée par le ministère de la culture et de la communication. Ces candidats se reconnaissent généralement à leur discours construit de façon souvent, et parfois trop, similaire voire uniforme et même, dans certains cas, quelque peu automatique.

Que ce soit de manière individuelle ou collective, il est recommandé, lors de la préparation à l'épreuve, de s'entraîner à l'oral afin notamment de :

- savoir maîtriser son stress, poser sa voix, gérer sa vitesse d'élocution ;
- se dégager d'un récit appris par cœur (ou lu), d'un discours stéréotypé ;
- s'adresser à l'ensemble du jury ;
- attendre que les questions soient complètement formulées avant d'y répondre ; ne pas couper la parole aux membres du jury ;
- respecter le temps de parole imparti.

Les meilleurs candidats, qu'ils aient ou non suivi une formation préalable, ont su présenter leurs parcours et leurs activités :

- en choisissant, de préférence, un plan thématique, clairement annoncé et suivi ;
- avec clarté, simplicité et conviction, de manière structurée et synthétique (éviter les catalogues, sortir de sa « bulle » professionnelle et ne pas abuser de sigles) ;

de manière à se faire bien comprendre de chacun des membres du jury (quel que soit son propre domaine d'activité professionnelle), tout en suscitant l'intérêt et en donnant envie « d'en savoir plus ».

puis répondre aux questions posées :

- de manière synthétique, sans se noyer dans les détails au risque de perdre le fil de leur raisonnement ou de donner l'impression « d'occuper l'espace » pour ne pas avoir à répondre à d'autres questions ;
- en valorisant leurs parcours, en mettant en relief leur intérêt pour le métier exercé, leurs compétences professionnelles, les responsabilités exercées, les initiatives prises, l'intérêt porté aux enjeux du service public ...
- en faisant preuve de curiosité intellectuelle et en sachant analyser de manière distanciée leurs activités et pratiques et en saisir les enjeux ;

afin notamment de se démarquer de leurs collègues exerçant le même métier.

VI - Les remerciements

Le jury tient à remercier le Pôle recrutement et parcours professionnels du ministère de la culture et de la communication, et particulièrement Mme Aurélie Dumont, ainsi qu'à la division des examens et concours du Service interacadémique des examens et concours (SIEC), Mme Tiphaine Lauga.

Paris, le 30 juin 2014
Le président du jury
Philippe Henwood